RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 D 00646
Numéro SIREN : 437 848 252
Nom ou dénomination : SCI CLATRA

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 36021

SCI CLATRA
SCI au capital de 1 524.49 €
Siège social au 66, Grande Rue à 92310 Sèvres
RCS Nanterre 437 848 252

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/02/2022

Ce jour, à 13 heures, les associés de la société ci-dessus dénommée se sont réunis au siège social, en assemblée générale
L'assemblée est présidée par Mario TRAGLIA, Gérant de la société.
Sont présents ou représentés :

- Monsieur Mario TRAGLIA, propriétaire de 100 parts sociales
- Monsieur Stéphane CLAVIER, propriétaire de 100 parts sociales

Soit la totalité des parts constituant le capital social.
Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- La dissolution anticipée de la société ;
- La nomination du Liquidateur
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.
Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

La présente Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide de la dissolution anticipée de la société et sa liquidation à compter de ce jour.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention " société en liquidation ". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurés sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé ~~au siège social~~ au domicile du gérant soit 22, impasse de l'Epi d'Or à 94800 Villejuif.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés, sur proposition du gérant, nomme en qualité de Liquidateur Monsieur Mario TRAGLIA, né le 07/05/1958 à 94800 Villejuif, demeurant 22 Impasse de l'Epi d'Or à 94800 Villejuif

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
Monsieur Mario TRAGLIA déclare accepter ses fonctions de liquidateur.

Troisième résolution

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Liquidateur afin d'effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance.
Le Gérant

Mario TRAGLIA stephane Clavier